



Réunion publique sous la présidence du 1^{er} adjoint en exercice. Secrétaire : Philippe ROBIN. Tous les conseillers en exercice hormis Joël POUSSIERE, Laure DENOIX et Lucie GERGUEN ayant donné procuration à Laurent SAUVIN.

Mr DUMONT demande l'ajout à l'ordre du jour sur les points suivants :

- Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 approuvant les Comptes Administratifs des services de la commune, de l'eau et de l'assainissement.
- Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 sur l'affectation des résultats du Budget Communal
- Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 sur le vote du Budget Primitif de la commune
- Courrier du Conseil Général concernant les travaux d'eau
- Courrier du Conseiller Départemental concernant les subventions de travaux de voirie
- Suppression de l'ordre du jour de la modification du budget de l'eau

UNANIMITÉ.

1) **Annulation de la délibération du 27 mars 2015 sur les Comptes Administratifs des services de la commune de l'eau et de l'assainissement**

Après lecture du courrier en date du 27 avril 2015 de Mr le Préfet de Haute-Saône concernant les comptes administratifs 2014 pour les services « commune », « eau » et « assainissement », il apparaît que ceux-ci ne sont pas en conformité avec le Compte de Gestion établi par le comptable de la commune.

En effet sur les trois Comptes Administratifs (commune, eau et assainissement) aucun résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013 ne sont reportés.

Cet oubli n'affecte que le Budget Communal puisque les affectations des résultats sont erronées.

UNANIMITÉ.

2) **Affectation des résultats du Budget Communal**

Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 concernant l'affectation des résultats qui se présentent erronés compte tenu que les reports des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'année 2013 sur le Compte Administratif n'ont pas été inscrits.

UNANIMITÉ.

3) **Budget Primitif communal 2015**

Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015 concernant le vote du Budget Communal 2015 car l'affectation des résultats est erronée.

UNANIMITÉ.

4) **Election Municipale du 7 juin 2015**

La limite des dépôts des candidatures est le 21 mai 2015 en Préfecture de Vesoul. Une fiche d'inscription peut être retirée en Mairie. Une attestation d'inscription sur la liste électorale vous sera également remise.

5) **Subvention exceptionnelle pour les travaux d'eau**

Notre dossier a bien été reçu au Ministère de l'Economie et des Finances et après examen du dossier celui-ci a été transmis aux Ministères de l'Intérieur et celui de la Décentralisation en les priant de l'étudier et de nous tenir directement informé de la suite qui pourra lui être réservé.

Deux analyses d'eau ont été effectuées l'une au réservoir, l'autre dans la Grande Rue. Il a été observé que la teneur en chlore au réservoir est inférieure à la préconisation et la teneur en chlore dans la Grande Rue est supérieure à la teneur maximale recommandé. **Néanmoins l'eau est consommable.**

Cette disparité de la teneur en chlore provient de la conception du réseau de distribution d'eau.

6) **Enquête INSEE**

Une enquête sur les ressources et les conditions de vie 2015 sera réalisée entre mai et juin 2015.

Les ménages seront interrogés par Madame MASSON, enquêtrice de l'INSEE munie d'une carte officielle, et seront prévenus individuellement par courrier.

Une autre enquête sur la santé et les conditions de vie des seniors de plus de 60 ans se déroulera du 2 mai au 10 octobre.

7) **Devis : mur du cimetière**

Un devis pour la réfection du mur du cimetière a été demandé à CDEI pour une longueur de 20,50 mètres. Le coût global des travaux s'élève à 10 363.38 € HT.

La CDEI ne fournit que la main d'œuvre. D'autres devis seront demandés à des entreprises spécialisées.

8) **Concours départemental des maisons, villes et villages fleuris**

Comme tous les ans le Département demande aux Mairies leur inscription au concours départemental des maisons fleuries. L'inscription doit être adressée avant le 15 mai.

9) **Classement du Tilleul et du Cèdre**

La D.D.T nous informe que la délibération du Conseil Municipal n'est pas suffisante pour qu'elle soit inscrite. Nous devons procéder à la modification simplifiée du P.O.S.

10) **Lettre du Conseil Général**

Suite à notre courrier pour les travaux d'eau potable, un accord nous est donné pour réaliser ses travaux par tranches. Les aides financières pour la 1^{ère} tranche des travaux seulement sont sur le budget de cette année. Ingénierie 70 doit nous présenter le dossier de consultation des entreprises par tranche.

1^{ère} tranche : équipement de forage, raccordement sur le réseau existant et canalisation de refoulement avec une desserte électrique.

2^{ème} tranche : conditionnelle, année 2016, canalisation du futur réservoir à l'entrée du village.

Un marché séparé pour la construction du château d'eau sera présenté fin 2016.

11) **Lettre du Conseiller Départemental**

Il nous informe que la commune n'est pas éligible en 2015 pour les travaux de voirie communale mais le sera en 2016. Les travaux effectués en 2015 seront repris dans la dotation de 2016.

12) **Questions diverses**

J'ai reçu Mr POUSSIERE et Mr CAILLOZ, les derniers anciens combattants de la commune, me demandant la possibilité de rénover le monument aux morts. Si la commune donne son accord, il demanderait au SOUVENIR FRANÇAIS de faire établir des devis de réfection. Nous attendons des devis et le coût qui restera à la charge de la commune.

Mr POUSSIERE m'a également indiqué que Mr BILLOT mort pour la France était enterré au cimetière et ue le SOUVENIR FANCAIS peut remettre en état la grille du caveau.

CCVM :

Mr REIGNEY de Placey a été élu Vice-Président chargé des Affaires Scolaires à la place de Mr MARCHAL.

Adhésion de la commune de Lanterne Vertiaire au 1^{er} janvier 2016. Cette adhésion aura pour conséquence que la CCVM aura plus de 10 000 habitants et que l'urbanisme sera étudié par ses services ou des services extérieurs (dossiers de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...)